



Conseil économique et social

Distr. générale
6 décembre 2011
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Soixante-quatorzième session

Genève, 28 février-1^{er} mars 2012

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la soixante-quatorzième session

Additif

1. Adoption de l'ordre du jour

Documents: ECE/TRANS/223 et Add.1.

I. Questions de politique générale ayant rapport avec les travaux des organes subsidiaires du Comité

2. Questions découlant de la soixante-quatrième session de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et des travaux du Conseil économique et social et d'autres organes et conférences des Nations Unies

Le Comité sera **informé** des résultats de la soixante-quatrième session de la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU, tenue à Genève du 29 au 31 mars 2011, en ce qui concerne le débat de haut niveau sur les infrastructures pour le commerce et le transport, les nouvelles orientations des activités de la CEE, la demande du Secrétaire général de l'ONU relative à des compressions budgétaires et le lancement de l'examen de la réforme de la CEE.

Le Comité voudra peut-être **noter** que la Commission s'est félicitée de la mise en œuvre et des résultats de la réforme de la CEE, adoptée en décembre 2005, et a souligné l'importance du premier bilan à cinq ans se déroulant en 2011 et 2012, conformément aux instructions fournies dans le document ECE/EX/1, en vue de tirer des conclusions sur les futures priorités des activités de la CEE.

La Commission a prié le Comité exécutif de prendre dûment en compte les résultats des débats ayant eu lieu à la soixante-quatrième session de la Commission au moment d'examiner les programmes de travail des comités sectoriels de la CEE et a demandé aux comités sectoriels de tenir compte de ces résultats, le cas échéant. Les résultats des débats tenus lors de la session de la Commission et les modalités proposées pour l'examen des activités de la CEE à la suite de la session seront communiqués respectivement dans le document E/2011/37-E/ECE/1462 et dans le document informel n° 2011/5/Rev.1 du Comité exécutif.

Le Comité sera **informé** par la Directrice de la Division des transports de la contribution de la Division aux travaux de la dix-neuvième session de la Commission du développement durable de l'ONU, tenue à New York du 2 au 13 mai 2011, et de la réunion préparatoire de la Conférence Rio+20, tenue à Genève en décembre 2011.

Le Comité souhaitera peut-être **examiner** ce point de l'ordre du jour en même temps que les points 8, 11 et 13, et **donner des indications** au secrétariat.

Documents: E/2011/37-E/ECE/1462 et document informel n° 2011/5/Rev.1 du Comité exécutif.

3. Analyse de la situation en ce qui concerne les transports dans les pays membres de la CEE et des nouvelles tendances

a) Évolution des transports dans l'Union européenne

Le Comité sera **informé** par un représentant de la Direction générale de la mobilité et des transports de la Commission européenne des principales mesures législatives et initiatives de politique générale concernant les transports prises par l'Union européenne (UE) en 2011.

Document: Document informel n° 1.

b) Faits nouveaux relatifs aux travaux du Forum international des transports

Le Comité sera **informé** par un représentant du Forum international des transports des faits les plus récents relatifs aux travaux du Forum.

Document: Document informel n° 2.

c) Faits nouveaux relatifs à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

Le Comité sera **informé** par un représentant de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) des faits les plus récents relatifs aux travaux de l'Organisation.

Document: Document informel n° 3.

d) Examen de la situation des transports et des nouvelles tendances dans la région de la CEE

Le Comité voudra peut-être **prendre note** du document d'examen de la situation des transports en 2011 et des nouvelles tendances dans la région de la CEE (projet de document ECE/TRANS/226), qui a été établi par le secrétariat conformément à une décision prise à la soixante-treizième session (ECE/TRANS/221, par. 14). Il voudra peut-être **noter** qu'à sa vingt-quatrième session, le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) a approuvé la transformation du document d'examen en

publication annuelle sur les tendances et l'économie des transports dans la région de la CEE (ECE/TRANS/WP.5/50, par. 31).

Les membres du Comité pourront **échanger leurs vues** sur les principales questions abordées.

Document: Projet de document ECE/TRANS/226.

4. Changements climatiques et transports

a) Atténuation des effets nuisibles des transports intérieurs pour l'environnement

Le Comité sera **informé** de l'évolution en 2011 du projet relatif aux futurs systèmes de transport intérieur (projet ForFITS), financé au moyen du Compte de l'ONU pour le développement. Ce projet a pour but de mettre au point et d'utiliser un instrument de surveillance et d'évaluation des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) dans le secteur des transports intérieurs, y compris un convertisseur conforme à la politique des transports, afin de faciliter les initiatives d'atténuation des effets des changements climatiques. Il a reçu le nom de «projet ForFITS», car il pourrait contribuer à la conception des futurs systèmes de transport intérieur. Le Comité voudra peut-être **prendre note** des résultats obtenus dans le cadre du projet, à savoir une vue d'ensemble des efforts de collecte et de modélisation des données statistiques dans le but de réduire les émissions de CO₂. Il souhaitera peut-être aussi prendre note des progrès accomplis dans l'élaboration, selon une méthodologie uniforme et transparente, d'un modèle d'évaluation facilitant l'évaluation et l'analyse des émissions de CO₂ pour les futurs systèmes de transport intérieur (réseau routier, réseau ferroviaire et réseau de voies navigables). Une réunion d'experts internationale sur la question doit se tenir à Genève en mars 2012.

b) Effets éventuels des changements climatiques sur les réseaux de transport et mesures d'adaptation nécessaires

Le Comité sera **informé** des résultats des deux réunions du Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux de transport internationaux, tenues à Genève les 5 septembre et 8 novembre 2011, et des projets du Groupe.

Le Comité voudra peut-être **rappeler** qu'après avoir invité ses organes subsidiaires à inscrire la question du réchauffement climatique mondial et des transports à leur ordre du jour (ECE/TRANS/208, par. 94), la CEE et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ont organisé ensemble un atelier sur cette question, sous les auspices du WP.5. Cet atelier a permis de sensibiliser les participants aux grands défis que les effets des changements climatiques et les impératifs d'adaptation posent pour les réseaux de transport internationaux. Il a en outre permis de démontrer qu'il était urgent de réfléchir à des mesures appropriées et d'échanger des informations sur les pratiques de référence. À sa soixante-treizième session, le Comité a décidé de créer un groupe d'experts, lequel a été approuvé par le Comité exécutif de la CEE en mai 2011. Ce groupe devrait achever ses travaux et soumettre un rapport final d'ici à mai 2013. On trouvera le programme de travail et le mandat du groupe dans le document ECE/TRANS/WP.5/GE.3/2011/1. L'état d'avancement de ses travaux sera communiqué dans le document informel n° 4.

Documents: ECE/TRANS/WP.5/GE.3/2011/1; document informel n° 4.

5. Assistance aux pays à économies en transition

Le Comité voudra sans doute **prendre note** des informations données dans le document ECE/TRANS/2012/1, en particulier celles qui concernent le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA) et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (OCEMN), et d'autres ateliers d'orientation et missions.

Le Comité voudra sans doute **appuyer** les activités menées au sein du secrétariat pour renforcer la coopération avec ces organisations.

Le Comité voudra sans doute aussi **prendre note** d'un certain nombre de propositions de projet de renforcement des capacités qui ont été élaborées par le secrétariat, en particulier dans le domaine des statistiques des transports. Comme des fonds extrabudgétaires sont nécessaires pour continuer à développer ces projets, le Comité voudra sans doute demander **à nouveau** que des ressources suffisantes soient dégagées au sein du secrétariat dans le but d'appuyer et de renforcer ces activités et **encourager** les pays membres à verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance aux pays en transition.

Document: ECE/TRANS/2012/1.

6. Colloque 2011 du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE): «Mobilité urbaine inclusive et innovante» et aspects environnementaux des transports

Rappelant les débats qu'il avait précédemment tenus sur le renforcement des activités relatives aux aspects des transports qui concernent l'environnement et la santé (ECE/TRANS/2008/4), ainsi que la décision qu'il avait prise d'intensifier la coopération avec le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) et la participation à ce dernier (ECE/TRANS/200, par. 24), le Comité souhaitera peut-être **prendre note** du rapport du Comité directeur du Programme sur les travaux de sa neuvième session (16 et 17 novembre 2011). Dans le cadre de son initiative de mobilisation des trois secteurs, le Comité directeur a organisé le 16 novembre 2011, à Genève, un colloque sur la mobilité urbaine inclusive et innovante, conformément au but prioritaire n° 2 fixé dans la Déclaration d'Amsterdam, adoptée en 2009 par la troisième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement.

Comme suite à la Déclaration d'Amsterdam, le Comité directeur du Programme a également organisé en 2011 un atelier de renforcement des capacités sur le thème de la coopération à la mise en œuvre de transports urbains durables et sains, qui s'est tenu à Kiev les 8 et 9 juin 2011 et qui était axé sur les mesures intégrées aux fins d'une mobilité urbaine durable. Cet atelier, financé par l'Autriche, la France, la Norvège et la Suisse, a rassemblé d'éminents experts représentant l'Allemagne (GIZ), la Fédération de Russie, la France, l'Ukraine, la délégation de l'Union européenne en Ukraine et l'Union internationale des transports publics (UITP).

Documents: ECE/AC.21/SC/2011/4, ECE/AC.21/SC/2011/8.

II. Débat orienté vers des domaines d'action particuliers

7. Table ronde sur les systèmes de transport intelligents

Le Comité souhaitera peut-être **noter** que son bureau avait décidé à sa réunion de juin 2011 que la soixante-quatorzième session du Comité comprendrait un débat de politique générale d'une demi-journée, sous la forme d'une table ronde sur le thème des systèmes de transport intelligents, qui se tiendrait l'après-midi de la première journée.

Les délégations sont **invitées à participer** au débat de politique générale sur ce thème. L'ordre du jour provisoire du débat sera distribué en tant que document informel n° 5.

Document: Document informel n° 5.

III. Deuxième réunion des présidents des organes subsidiaires du Comité

8. Réunion des présidents des organes subsidiaires du Comité consacrée à l'examen de la réforme de la CEE et au renforcement de la coopération (séance à participation restreinte d'une heure et demie réservée aux représentants des gouvernements)

Le Comité **rappellera** peut-être que les présidents de ses organes subsidiaires et des comités d'administration des instruments juridiques de la CEE, les membres du Bureau et les représentants des gouvernements présents à la soixante-treizième session du Comité ont participé à la première réunion des présidents des organes subsidiaires du Comité, tenue le 2 mars 2011 dans le cadre de la session du Comité. Cette réunion, qui était réservée aux représentants des gouvernements, a permis aux présidents des organes subsidiaires du Comité de débattre du renforcement de la coopération, d'échanger des données d'expérience et d'aborder la question des défis communs à relever. À sa soixante-treizième session, le Comité s'est dit satisfait de la réunion et a recommandé qu'elle soit organisée régulièrement dans le cadre de ses sessions.

La deuxième réunion des présidents des organes subsidiaires du Comité et des comités d'administration des instruments juridiques de la CEE, des membres du Bureau et des représentants des gouvernements, qui sera une séance à participation restreinte réservée aux représentants des gouvernements, doit permettre aux présidents des organes subsidiaires du Comité de se concentrer sur l'examen de la réforme de la CEE et sur des questions concernant le renforcement de la coopération, des synergies et des interdépendances et la mise en commun des données d'expérience.

Compte tenu de la participation limitée à la réunion, les résultats des discussions seront communiqués aux présidents des organes subsidiaires du Comité et aux membres du Bureau sous la forme de conclusions du Président. Les représentants des gouvernements sont **invités à participer à la réunion**. L'ordre du jour provisoire de la réunion sera distribué en tant que document informel n° 6. D'autres documents, relatifs à l'examen de la réforme de la CEE, seront également distribués.

Documents: Document informel n° 6, note de synthèse en vue de l'examen de la réforme de la CEE et document type comportant les renseignements demandés par le Comité exécutif en vue de l'examen de la réforme de la CEE, y compris les annexes 1 et 2.

IV. Questions examinées par les organes subsidiaires du Comité

9. Questions appelant un examen et une prise de décisions par le Comité

a) Activités se rapportant aux projets

i) Projets d'autoroute transeuropéenne (TEM) et de chemin de fer transeuropéen (TER)

Le Comité sera **informé** oralement par le directeur des projets TEM et TER des faits récents concernant les projets d'autoroute transeuropéenne (TEM) et de chemin de fer transeuropéen (TER) (ECE/TRANS/2012/2).

Le Comité voudra peut-être **réaffirmer son appui** aux deux projets et inviter les Comités directeurs TEM et TER à poursuivre leurs activités. Il souhaitera peut-être aussi inviter les gouvernements des pays d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est, du Caucase et de l'Asie centrale qui ne participent pas encore à ces projets à envisager de le faire à part entière et de signer les accords de coopération correspondants.

Document: ECE/TRANS/2012/2.

ii) Projet concernant les liaisons de transport Europe-Asie

Le Comité sera **informé** des progrès réalisés et des activités menées récemment par le Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie (LTEA) dans le cadre de la phase II du projet, notamment les sixième et septième sessions tenues à Almaty du 5 au 7 juillet 2011 et à Astrakhan (Fédération de Russie) les 24 et 25 octobre 2011, organisées en coopération avec les Ministères des transports du Kazakhstan et de la Fédération de Russie, respectivement, et en partenariat avec l'OSCE.

Le Comité souhaitera sans doute **approuver** et **adopter** le rapport final du Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie, dont le projet a été adopté par le WP.5 à sa vingt-quatrième session, en septembre 2011, et par le Groupe d'experts à sa septième session. Un exemplaire du projet de rapport final sera mis à la disposition des représentants présents à la session du Comité.

Le Comité voudra peut-être **noter** que le Gouvernement russe a financé la phase II du projet LTEA depuis son lancement en 2008 et continue de la financer au-delà de 2010.

Le Comité voudra peut-être **noter** également qu'à sa vingt-quatrième session, le WP.5 a constaté que les objectifs stratégiques et les conclusions énoncés dans le projet de rapport du Groupe d'experts reflétaient l'importance capitale accordée à la poursuite du développement des liaisons de transport Europe-Asie. Le WP.5 a également constaté que le développement de ces liaisons serait une longue tâche nécessitant beaucoup d'efforts et de persévérance, ainsi qu'un renforcement de la coordination et de la coopération entre tous les pays concernés. En dépit de bons résultats obtenus au terme de quatre années de travaux menés en commun, sans discontinuer, par la CEE et les gouvernements des 27 pays participants, ainsi que des travaux communs menés précédemment par la CEE et la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), de 2002 à 2007, un grand nombre de tâches n'ont pas encore été menées à bien. Qui plus est, le développement durable des liaisons de transport et les projets prioritaires envisagés dans le cadre de la phase II seraient gravement compromis si le climat créé autour du projet et la dynamique instaurée parmi les États membres participant à cette phase n'étaient pas entretenus. Le WP.5 a constaté en outre que pour accroître les chances de poursuivre le projet et les activités connexes dans le futur, et pour continuer d'obtenir des résultats concrets, la volonté politique et l'engagement des gouvernements participants, des

institutions financières internationales, des organisations internationales pertinentes et du secteur privé étaient indispensables.

Compte tenu des considérations ci-dessus et de la recommandation particulière du Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie, le WP.5 a demandé que le Comité: a) **approuve** la prorogation du mandat du Groupe d'experts pour deux nouvelles années, ainsi que la possibilité d'une nouvelle prorogation, de façon à permettre au Groupe de poursuivre ses travaux dans le cadre d'une nouvelle phase, à savoir la phase III; b) **approuve** la proposition du Groupe visant à obtenir l'appui politique et l'engagement des gouvernements participants aux fins de la poursuite des travaux dans le cadre de la nouvelle phase III, en organisant une réunion des ministres des transports des pays concernés, et **invite** le secrétariat de la CEE à se charger de l'organisation de cette réunion en 2012; c) **remercie** le Gouvernement russe pour le financement des travaux menés dans le cadre du projet LTEA; d) **remercie** l'OSCE pour son soutien politique et sa participation au financement et à l'organisation de certaines activités liées au projet; e) **invite** les Comités directeurs des projets TEM et TER et le secrétariat de la CEE à étudier les possibilités d'interactions entre ces projets et le projet LTEA; f) **invite** les gouvernements, les organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales, les institutions financières internationales, les entreprises et les donateurs à envisager de cofinancer de futures activités dans le cadre du projet, et invite le secrétariat de la CESAP à participer activement aux travaux futurs du Groupe d'experts, en collaboration étroite avec le secrétariat de la CEE.

Le Comité voudra sans doute **envisager d'approuver** les demandes du WP.5.

Document: Projet de rapport final du Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie (phase II du projet LTEA).

b) Transport routier

i) *Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR)*

Le Comité sera **informé** des deux réunions spéciales des Parties contractantes à l'AETR qui se sont tenues les 4 mars et 12 juillet 2011, et de la décision prise par le Comité exécutif, le 19 septembre 2011, d'approuver la création du Groupe d'experts de l'AETR. On trouvera le mandat de ce groupe dans le document ECE/EX/2011/L.16. La première réunion du Groupe d'experts doit avoir lieu le 2 mars 2012, après que le secrétariat aura soumis un «plan d'action» pour le Groupe (ECE/TRANS/2012/3) contenant un certain nombre d'options et d'orientations générales à considérer. Le Comité sera également informé de l'état d'avancement de la mise en œuvre du tachygraphe numérique sur le territoire des Parties contractantes à l'AETR qui ne sont pas membres de l'Union européenne (document informel n° 7).

Documents: ECE/EX/2011/L.16; ECE/TRANS/2012/3; document informel n° 7.

ii) *Protocole additionnel à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route, concernant la lettre de voiture électronique (e-CMR)*

Le Comité sera **informé** de l'entrée en vigueur, le 5 juin 2011, du Protocole additionnel à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route, concernant la lettre de voiture électronique (e-CMR). Le secrétariat appellera son attention sur l'article 5 du Protocole additionnel, qui prévoit que les parties intéressées à l'exécution du contrat de transport conviennent des procédures et de leur mise en œuvre. On compte à ce jour sept Parties contractantes au Protocole, à savoir la Bulgarie, l'Espagne, la Lettonie, la Lituanie, les Pays-Bas, la République tchèque et la Suisse.

c) **Sécurité de la circulation routière**

Le Comité sera **informé** des faits nouveaux en rapport avec la résolution 64/255 de l'Assemblée générale des Nations Unies, en date du 2 mars 2010, dans laquelle l'Assemblée générale a proclamé la décennie 2011-2020 Décennie d'action pour la sécurité routière. Des informations seront communiquées sur une conférence régionale de lancement organisée par la CEE et le Gouvernement serbe à Belgrade, la session de la Commission du développement durable (du 1^{er} au 14 mai 2011), une campagne de signature d'affiches organisée par la CEE en faveur de la sécurité routière, un film réalisé par la Commission sur le même sujet, une campagne d'information de la CEE sur la sécurité routière dans le cadre de l'édition 2011 du Jamboree mondial des scouts, organisé à Kristianstad, en Suède (du 27 juillet au 6 août 2011), et les initiatives de mobilisation et de sensibilisation mises en œuvre dans le cadre de l'EuroBasket 2011, organisé en Lituanie (du 31 août au 18 septembre 2011). Les organes subsidiaires du Comité ont examiné le programme de la CEE au titre de la Décennie d'action pour la sécurité routière (2011-2020) (ECE/TRANS/2012/4) et l'ont approuvé. Le Comité voudra peut-être **envisager** de suivre le déroulement de ce programme. Le Comité sera en outre **informé** des faits les plus récents concernant la création d'un groupe d'experts sur la sécurité aux passages à niveau.

Document: ECE/TRANS/2012/4.

d) **Examen des questions les plus importantes concernant le transport ferroviaire**

i) *Vers une législation ferroviaire unifiée*

Le Comité sera **informé** de la mise en œuvre et du suivi de la note de synthèse de la CEE sur l'uniformisation du droit ferroviaire dans la région paneuropéenne et sur les corridors de transport entre l'Europe et l'Asie (ECE/TRANS/2011/3), telle qu'elle a été adoptée à sa dernière session (ECE/TRANS/221, par. 55 à 57). Conformément à son mandat, approuvé par le Comité exécutif, le Groupe d'experts pour l'uniformisation du droit ferroviaire s'est réuni deux fois en 2011 afin de lancer des travaux de courte durée au titre de l'étape A de la note de synthèse de la CEE. Cette étape consiste à établir un document intergouvernemental (IGD EurAsia), qui doit servir d'appui politique et de cadre aux clauses et conditions applicables aux contrats de transport ferroviaire Europe-Asie (GTC EurAsia), lesquelles seront définies par l'industrie ferroviaire et les experts de l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD) et du Comité international des transports ferroviaires (CIT), en coopération avec l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF).

À la deuxième session du Groupe d'experts (tenue à Genève le 7 octobre 2011), le projet final des clauses et conditions applicables aux contrats de transport ferroviaire Europe-Asie (GTC EurAsia), qui devait être soumis au Groupe pour examen, n'avait pas encore été établi par les représentants de l'industrie ferroviaire et les experts n'avaient pas pu s'entendre sur la façon de poursuivre les travaux convenus sur le document intergouvernemental. À sa soixante-cinquième session, tenue les 3 et 4 novembre 2011, le Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2) a pris note des débats au sein du Groupe d'experts et a convenu qu'il serait nécessaire de prévoir une année supplémentaire pour l'achèvement de l'étape A de la note de synthèse. Le SC.2 a également appuyé la proposition du Président du Groupe visant à organiser une réunion informelle au début de l'année 2012 afin de réviser le document intergouvernemental, de façon à réconcilier les points de vue existants au sein du Groupe, et de le soumettre pour approbation à la prochaine réunion officielle du Groupe.

Le Comité sera informé de l'état d'avancement des travaux de révision du document intergouvernemental et d'établissement des clauses et conditions applicables aux contrats

de transport ferroviaire Europe-Asie (GTC EurAsia), et souhaitera peut-être donner de nouveaux conseils sur les prochaines étapes.

Documents: ECE/TRANS/SC.2/216; ECE/TRANS/2011/3.

ii) *Positionnement des activités de la CEE concernant le transport ferroviaire*

Le Comité sera **informé** de l'examen mené actuellement par le Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2) afin de rationaliser ses procédures et de cibler davantage ses activités. Comme suite à la décision prise par le SC.2 à sa soixante-cinquième session (ECE/TRANS/SC.2/216), il sera question de travaux concernant les métros et les trains rapides, les prescriptions spéciales pour le transport de marchandises et de passagers, les politiques pour les infrastructures et les activités, la rentabilité des services ferroviaires, les indicateurs de productivité et les nouvelles activités se rapportant à l'uniformisation du droit ferroviaire. À la suite de cet examen, une stratégie fondée sur des activités concrètes et à valeur ajoutée entreprises par la CEE dans le domaine du transport ferroviaire et bénéficiant du renforcement de la coopération avec d'autres groupes de travail doit être fixée. À cet égard, le Groupe de travail a organisé conjointement avec le Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (WP.24) un atelier sur le thème du rôle des terminaux et des centres logistiques dans le transport intermodal et a étudié les possibilités de collaboration.

Document: ECE/TRANS/SC.2/216.

e) **Examen des questions les plus importantes concernant le transport par voie navigable**

Le Comité sera **informé** des activités les plus récentes du Groupe de travail des transports par voie navigable (SC.3), notamment l'adoption d'un plan d'action pour les futurs travaux sur le Code européen des voies de navigation intérieure (CEVNI), la révision de l'Inventaire CEE des normes et paramètres principaux du réseau de voies navigables E («Livre bleu»), la poursuite de l'établissement des Recommandations relatives à des prescriptions techniques harmonisées à l'échelle européenne applicables aux bateaux de navigation intérieure (Résolution n° 61) et la mise à jour des Directives et recommandations pour les services d'information fluviale (Résolution n° 57). Conformément à la décision prise par le SC.3 à sa cinquante-cinquième session (ECE/TRANS/SC.3/191, par. 14), le Comité est invité à examiner une note du secrétariat sur l'éventuelle gestion par la CEE de la future base de données européenne sur les coques.

Documents: ECE/TRANS/2012/5; ECE/TRANS/SC.3/191 et Add.1 à 3.

f) **Transport et compétitivité**

Le Comité sera **informé** des progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet concernant les incidences des problèmes posés par la chaîne d'approvisionnement sur la manière dont les transports contribuent à la compétitivité des pays et de l'état d'avancement de ce projet.

Document: Document informel n° 8.

g) **Renforcement des mesures de facilitation du franchissement des frontières (Convention sur l'harmonisation, projet eTIR et autres mesures de facilitation du transit douanier)**

Le Comité **se félicitera** sans doute d'apprendre que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, a publié la notification dépositaire C.N.534.2011.TREATIES-1 en date du 1^{er} septembre 2011, annonçant l'entrée en vigueur, le 30 novembre 2011, d'une nouvelle annexe 9 à la

Convention internationale de 1982 sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières (Convention sur l'harmonisation), relative au passage des frontières dans le transport ferroviaire.

Le Comité sera **informé** au sujet du Guide des pratiques de référence aux postes frontière (Handbook of Best Practices at Border Crossings), établi conjointement par l'OSCE et la CEE. Cet ouvrage, qui a été financé par l'OSCE, comporte un grand nombre d'études de cas réalisées par des États membres de la CEE et un chapitre présentant différentes méthodes de mesure des résultats en matière de franchissement des frontières. Il pourrait devenir un instrument utile de promotion de la facilitation du franchissement des frontières.

Le Comité voudra sans doute aussi **noter et approuver** les résultats d'activités récentes du secrétariat, des Parties contractantes et du Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30) visant à renforcer la Convention TIR (ECE/TRANS/2012/6), notamment:

- Les principaux résultats d'un examen stratégique du régime TIR, commandé par la CEE, en vue d'évaluer la pertinence de ce régime par rapport à d'autres systèmes et de mieux comprendre la demande actuelle du point de vue d'une grande diversité de clients (expéditeurs, prestataires de services logistiques, transporteurs et administrations douanières);
- L'élaboration d'une nouvelle annexe à la Convention TIR sur les conditions et prescriptions relatives à l'habilitation d'une organisation internationale à prendre en charge le fonctionnement du régime de garantie TIR et la poursuite de l'examen des dispositions en matière de vérification visant à s'assurer de la bonne gouvernance et de la transparence du régime TIR;
- Les progrès réalisés dans la mise au point des aspects techniques du projet eTIR et l'exécution de l'analyse coûts-avantages de ce projet, comme suite à la demande faite par le Comité des transports intérieurs à sa session précédente. Le Comité est invité à **appuyer** la poursuite du projet eTIR et à **prolonger** le mandat du Groupe spécial informel d'experts sur les aspects théoriques et techniques de l'informatisation de la procédure TIR (WP.30/GE.1) jusqu'en 2012.

Document: ECE/TRANS/2012/6.

h) Sûreté des transports intérieurs

Le Comité sera **informé** au sujet de la Table ronde OSCE-CEE organisée dans le cadre du Forum sur la sûreté des transports intérieurs, qui s'est tenu à Vienne les 12 et 13 décembre 2011.

i) Examen des questions les plus importantes relatives à l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

Le Comité sera **informé** par le secrétariat des tous derniers travaux accomplis par le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et ses six groupes de travail subsidiaires (GRB, GRE, GRPE, GRRF, GRSG et GRSP), le Comité d'administration de l'Accord de 1958 et le Comité exécutif de l'Accord de 1998. Il sera également informé par le secrétariat du programme de travail du Forum mondial (ECE/TRANS/WP.29/2011/1/Rev.2). Le Comité voudra peut-être **noter** qu'une quarantaine de groupes informels ont mené en 2011 des activités parallèles à celles du Forum mondial et de ses organes subsidiaires, afin d'aider ces derniers à élaborer de nouveaux règlements et à actualiser les 135 Règlements existants concernant les véhicules

en fonction des évolutions techniques. Une liste des questions en cours d'examen par les groupes informels sera distribuée en tant que document informel numéro 9.

Le Comité souhaitera peut-être **prendre note** du nombre total d'amendements adoptés en 2011 pour actualiser les Règlements existants concernant les véhicules en fonction des évolutions techniques et établir des limites plus strictes.

Le Comité sera en outre **informé** de l'état des trois Accords administrés par le WP.29 (Accords de 1958, 1997 et 1998) en ce qui concerne le nombre de Parties contractantes et le programme de travail pour chaque Accord.

Documents: ECE/TRANS/WP.29/1089 et Add.1 et Add.1/Corr.1;
ECE/TRANS/WP.29/1091, ECE/TRANS/WP.29/1091/Add.1;
ECE/TRANS/WP.29/1093; ECE/TRANS/WP.29/2011/1/Rev.2;
document informel n° 9.

j) Qualité des carburants sur le marché

Le Comité sera **informé** en ce qui concerne le projet d'adoption par le Forum mondial d'un premier ensemble de recommandations relatives à la qualité des carburants sur le marché et de la décision du Forum d'annexer ces recommandations à la Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3) (ECE/TRANS/WP.29/78/Rev.2). Il sera également informé de la décision prise par le Forum mondial au sujet de ses futures activités sur la question.

k) Systèmes de transport intelligents

Le Comité sera saisi du document ECE/TRANS/WP.15/2011/12-ECE/TRANS/WP.29/2011/114 exposant le plan d'action de la CEE pour la promotion des systèmes de transport intelligents (STI), qui comprend 20 initiatives à l'échelle mondiale sur la période 2012-2020. Il souhaitera sans doute rappeler qu'à sa soixante-douzième session, il avait été informé de la progression de l'établissement d'un tel plan. Le Comité a approuvé la nécessité de mener les travaux sur les STI pour tous les modes de transport et a invité ses organes subsidiaires à contribuer à l'élaboration du plan d'action en intégrant les STI dans leurs activités (ECE/TRANS/208, par. 97). Le secrétariat a ainsi établi le projet de plan d'action de la CEE. Les 20 initiatives à l'échelle mondiale dans le domaine des systèmes de transport intelligents rendent compte des contributions reçues des gouvernements, des entreprises et des milieux universitaires dans le cadre de la consultation publique que la CEE a organisée sur la question (de mars à juillet 2011). En 2011, le projet de plan d'action a été communiqué aux groupes de travail WP.5, WP.1, SC.1, SC.3, WP.24, SC.2, WP.15 et WP.29 pour examen et observations finales et a été approuvé.

Le Comité souhaitera sans doute **prendre note** du plan d'action 2012-2020 de la CEE pour la promotion des systèmes de transport intelligents et l'**approuver**.

Document: ECE/TRANS/WP.15/2011/12-ECE/TRANS/WP.29/2011/114.

l) Examen des questions les plus importantes concernant le transport intermodal et la logistique

Le Comité sera **informé** de l'exécution du plan d'action sur la future collaboration avec le Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (WP.24) et de la session organisée conjointement avec le Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2) sur le thème du rôle des terminaux et des centres logistiques dans le transport intermodal (ECE/TRANS/WP.24/129). Il voudra peut-être **donner des conseils** sur l'utilité et la manière d'examiner avec le SC.2 les infrastructures techniques et les normes d'exploitation dans les Accords AGTC et AGC (ECE/TRANS/WP.24/2010/2), afin de les

mettre à niveau et en conformité avec les prescriptions techniques actuelles telles que les spécifications techniques d'interopérabilité (STI), obligatoires pour les transports ferroviaires au sein de l'Union européenne.

Documents: ECE/TRANS/WP.24/129; ECE/TRANS/WP.24/2010/2.

m) Examen des questions les plus importantes concernant le transport des marchandises dangereuses

Le Comité voudra peut-être **noter** que le Conseil économique et social a adopté, le 27 juillet 2011, la résolution 2011/25 sur les travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (voir document informel n° 10) et que le Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (WP.15), la Réunion commune RID/ADR/ADN¹ et le Comité de sécurité de l'ADN ont déjà pris ou sont en train de prendre des mesures conformément aux prescriptions des paragraphes 3, 4, 6 et 7 de la section A de la résolution. Le Comité voudra peut-être aussi **noter** que, conformément au paragraphe 2 des sections A et B, le secrétariat a déjà publié la dix-septième édition révisée des Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses (Règlement type) (en anglais, espagnol, français et russe), l'amendement 1 à la cinquième édition révisée du Manuel d'épreuves et de critères (en anglais, espagnol et français) et la quatrième édition révisée du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) (en anglais, espagnol, français et russe). Les autres versions linguistiques devraient être disponibles prochainement.

Le Comité souhaitera peut-être **noter** que le Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses du Conseil économique et social s'est réuni du 20 au 24 juin 2011 (voir le rapport ST/SG/AC.10/C.3/78) et du 28 novembre au 7 décembre 2011. Le Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques s'est quant à lui réuni du 27 au 29 juin 2011 (voir le rapport ST/SG/AC.10/C.4/42) et du 7 au 9 décembre 2011.

Le Comité voudra peut-être **noter** que depuis l'adhésion de l'Islande, on compte 47 Parties contractantes à l'ADR. Le Protocole portant modification des articles 1 a), 14 1) et 14 3) b) de l'Accord, adopté par la Conférence des Parties contractantes le 28 octobre 1993, n'est pas encore entré en vigueur, car toutes les Parties contractantes à l'Accord ne sont pas encore parties à ce Protocole, qui en compte aujourd'hui 33. Le Comité souhaitera peut-être **demandeur instamment** aux autres Parties contractantes (Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Islande, Kazakhstan, Malte, Maroc, Monténégro, Serbie, Tunisie, Turquie et Ukraine) de prendre les mesures voulues pour permettre l'entrée en vigueur du Protocole.

Le Comité voudra peut-être **noter** que le WP.15 a entériné les amendements communs au RID, à l'ADR et à l'ADN adoptés par la Réunion commune RID/ADR/ADN (WP.15/AC.1) au cours de l'exercice biennal; a adopté les amendements spécifiques à l'ADR, concernant par exemple les connexions électriques entre les véhicules automobiles et leurs remorques, les prescriptions pour les extincteurs et le passage des véhicules transportant des marchandises dangereuses en quantités limitées dans les tunnels routiers; et a prié le secrétariat d'établir une liste récapitulative de tous les amendements qui avaient été adoptés en vue de leur entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013, de façon qu'ils puissent faire

¹ Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID), Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN).

l'objet d'une proposition officielle, conformément à la procédure visée à l'article 14 de l'ADR. Tous ces amendements devraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Le Comité voudra peut-être **noter** que le WP.15 a également demandé au secrétariat de publier le texte complet de l'ADR, en l'état des modifications au 1^{er} janvier 2013, suffisamment à l'avance pour préparer sa mise en œuvre effective avant l'entrée en vigueur des amendements en question.

Le Comité voudra peut-être **noter** que la ratification de l'Accord par la République tchèque a porté à 17 le nombre des Parties contractantes à l'ADN.

Le Comité voudra peut-être **noter** que la Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé à l'ADN (Comité de sécurité de l'ADN) (WP.15/AC.2) a tenu sa vingtième session du 23 au 27 janvier 2012.

Le Comité d'administration de l'ADN se réunira le 27 janvier 2012 (voir l'ordre du jour publié sous la cote ECE/ADN/16 et Add.1), essentiellement pour adopter tous les projets d'amendements élaborés par le Comité de la sécurité en 2011 et au mois de janvier 2012, à savoir l'ensemble des amendements qui devraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2013 et qui permettraient d'harmoniser l'ADN, l'ADR et le RID.

Le Comité voudra peut-être **rappeler** que le secrétariat avait adressé une lettre aux missions permanentes des Parties contractantes à l'ADN auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, dans laquelle il demandait aux pays de soumettre les diverses notifications requises en vertu de l'ADN (voir l'annexe du document ECE/ADN/4). Le Comité souhaitera peut-être **rappeler** aux Parties contractantes de soumettre sans délai ces renseignements, notamment ceux relatifs aux autorités compétentes, si elles ne l'ont pas déjà fait.

Le Comité souhaitera peut-être **noter** que le WP.15 et la Réunion commune RID/ADR/ADN ont examiné les résultats et les conclusions du débat sur les orientations politiques organisé sur le thème «Les transports de marchandises dangereuses: dimensions mondiales et régionales», qui ont été entérinés par le Comité à sa dernière session (ECE/TRANS/221, par. 28, et annexe), et ont pris note de plusieurs perspectives envisageables (ECE/TRANS/WP.15/210, par. 64 à 73, et ECE/TRANS/WP.15/AC.1/124, par. 113 à 125). En particulier, le Comité voudra peut-être:

a) **Noter avec satisfaction** que l'harmonisation entre le RID et l'annexe 2 de l'Accord sur le trafic international des marchandises par chemin de fer (SMGS) progresse rapidement, notamment du fait de l'engagement des Gouvernements letton et polonais;

b) **Noter** qu'il est néanmoins nécessaire d'harmoniser la Convention SMGS avec l'ADR et l'ADN et, pour faciliter ce processus, **encourager vivement** les pays parties à la Convention, notamment ceux qui ne sont pas membres de l'Union européenne ou qui ne sont pas parties au RID, à être représentés aux sessions de la Réunion commune RID/ADR/ADN;

c) **Noter** qu'il convient de poursuivre les travaux visant à déterminer s'il serait possible, à long terme, de disposer d'un seul régime pour le transport en wagons-citernes, fondé sur les prescriptions applicables aux citernes mobiles ONU;

d) **Noter avec intérêt** qu'en vue de faciliter l'adhésion d'autres pays à l'ADR, le WP.15 a demandé au secrétariat d'élaborer un guide d'établissement des structures administratives requises pour mettre en œuvre l'Accord, et **inviter** les Parties contractantes à l'ADR à participer à cette tâche en faisant part de leur expérience, de sorte que le WP.15 puisse continuer de formuler des recommandations ou des orientations au cours du prochain exercice biennal;

e) **Noter** que de nouvelles mesures ayant pour but d'étendre le champ des formations prévues par l'ADR et d'élargir le domaine d'application de certaines des dispositions pertinentes à d'autres modes de transport seront envisagées.

Documents: Document informel n° 10; ST/SG/AC.10/C.3/78; ST/SG/AC.10/C.4/42; ECE/TRANS/WP.15/210, ECE/TRANS/WP.15/212; ECE/TRANS/WP.15/AC.1/122 et Add.1 à 3, ECE/TRANS/WP.15/AC.1/124 et Add.1 et 2; ECE/TRANS/WP.15/AC.2/40 et Add.1; ECE/ADN/15.

n) Examen des questions les plus importantes concernant le transport de denrées périssables

Le Comité sera **informé** de la situation concernant les propositions d'amendements à l'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP), adoptées à la soixante-sixième session du WP.11 en 2010 (ECE/TRANS/WP.11/222, annexe I).

Le Comité souhaitera peut-être **noter** qu'à sa soixante-septième session (25-28 octobre 2011), le WP.11 a adopté une procédure d'essai pour les engins frigorifiques à compartiments et températures multiples en vue de son introduction dans l'ATP (ECE/TRANS/WP.11/224, annexe I). Cette procédure est l'aboutissement de nombreuses années de débats difficiles sur la question.

Document: ECE/TRANS/WP.11/224.

o) Examen des questions les plus importantes concernant les statistiques des transports, notamment les recensements 2010 de la circulation sur les routes E et du trafic sur les lignes ferroviaires E

Le Comité sera **informé** des activités récentes du Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6), en particulier l'harmonisation des méthodes statistiques, les activités de renforcement des capacités et la mise en œuvre de la base de données en ligne de la CEE sur les statistiques des transports. Il sera également **informé** au sujet de l'application des résolutions du Comité des transports intérieurs relatives aux recensements 2010 de la circulation sur les routes E et du trafic sur les lignes ferroviaires E (document informel n° 11).

Document: Document informel n° 11.

10. Questions de nature informative et approbation officielle des travaux par le Comité

a) Approbation des rapports des organes subsidiaires du Comité

Le Comité voudra peut-être **approuver** dans leur ensemble les rapports et activités connexes de ses organes subsidiaires et **prier** le secrétariat d'incorporer les références correspondantes dans le rapport complet du Comité, en tenant compte des annotations respectives figurant dans le présent document.

Document: ECE/TRANS/223/Add.1.

b) Approbation de l'évaluation biennale des travaux du Comité pour 2010-2011

Le Comité souhaitera peut-être **examiner** et **adopter** l'évaluation des résultats du sous-programme sur les transports pour 2010-2011 (évaluation biennale) (document ECE/TRANS/2012/7). Ce document, qui donne une vue d'ensemble de l'évaluation du sous-programme sur les transports, est établi conformément à la décision par laquelle la Commission a demandé à chaque comité sectoriel d'effectuer des évaluations biennales et

au plan d'évaluation biennale des résultats que le Comité des transports intérieurs a adopté à sa soixante-douzième session en 2010.

Document: ECE/TRANS/2012/7.

c) **État des adhésions aux conventions et accords internationaux de la CEE sur les transports**

Le Comité **examinera** le document informel n° 12, établi par le secrétariat et présenté sous forme de tableaux en anglais, français et russe, qui indique l'état au 31 décembre 2011 des signatures, ratifications et adhésions concernant les instruments internationaux relatifs aux transports intérieurs conclus sous ses auspices. Le document informel n° 12 récapitulera en outre les adhésions enregistrées depuis la dernière session du Comité. Le Comité souhaitera peut-être **prendre note** de ces renseignements et **inviter** les pays qui ne sont pas encore Parties contractantes aux accords et conventions de la CEE dans le domaine des transports à le devenir dès que possible.

Document: Document informel n° 12.

V. Questions relatives aux travaux des organes subsidiaires du Comité

11. Résultats des réunions du Bureau du Comité

Le Comité **examinera** le document ECE/TRANS/2011/8, contenant les résultats des réunions tenues par son Bureau en 2011. Il souhaitera peut-être se référer aux décisions adoptées par le Bureau au titre des points pertinents de l'ordre du jour.

Le Comité souhaitera peut-être **noter** les décisions prises à sa soixante-dixième session, à savoir: a) que ses sessions annuelles se diviseraient en trois parties: questions de fond, questions techniques et rapport; b) que les discussions seraient centrées sur les questions appelant un examen et une prise de décisions par le Comité; c) qu'une liste des principales décisions serait adoptée; d) que tous les sujets à caractère informatif ou soumis à une approbation formelle par le Comité seraient examinés dans leur ensemble et sur la base de l'ordre du jour annoté distribué par le secrétariat.

Le Comité souhaitera peut-être aussi **relever** que l'adoption du rapport de sa soixante-quatorzième session se limitera à l'adoption de la liste des principales décisions, tandis que le rapport de la partie consacrée aux questions de fond (table ronde d'une demi-journée), sous la forme de conclusions établies par le Président, sera distribué à un stade ultérieur, en même temps que le rapport complet de la session.

Document: ECE/TRANS/2012/8.

12. Mandats et règlements intérieurs nouveaux ou amendés de certains organes subsidiaires du Comité

Le Comité sera saisi des documents ECE/TRANS/SC.2/2011/3, ECE/TRANS/SC.3/191/Add.2, ECE/TRANS/WP.5/2011/2, ECE/TRANS/WP.6/161, ECE/TRANS/WP.24/2011/9, ECE/TRANS/WP.30/2011/10 et ECE/TRANS/SC.1/377/Add.1/Rev.1 contenant les nouveaux mandats et règlements intérieurs des groupes SC.2, SC.3, WP.5, WP.6, WP.24 et WP.30 et les mandat et règlement intérieur modifiés du groupe SC.1. Il souhaitera sans doute adopter les nouveaux mandats des groupes de travail ci-dessus.

Documents: ECE/TRANS/SC.2/2011/3; ECE/TRANS/SC.3/191/Add.2;
ECE/TRANS/WP.5/2011/2; ECE/TRANS/WP.6/161;
ECE/TRANS/WP.24/2011/9; ECE/TRANS/WP.30/2011/10;
ECE/TRANS/SC.1/377/Add.1/Rev.1.

13. Examen de la réforme de la CEE et propositions de renouvellement (pour cinq ans) des mandats des organes subsidiaires du Comité

Le Comité sera saisi du document informel n° 13 contenant ses projets de propositions sur l'examen de la réforme de la CEE dans le domaine des transports et sur le renouvellement (pour cinq ans) des mandats de ses organes subsidiaires, la note de synthèse en vue de l'examen de la réforme de la CEE et le document type comportant les renseignements demandés par le Comité exécutif en vue de l'examen de la réforme de la CEE, y compris les annexes 1 et 2. Le document TRANS/2004/18 du 13 avril 2004, présentant les objectifs stratégiques du Comité, adoptés par ce dernier à sa soixante-sixième session (17-19 février 2004) sera également disponible pour information.

Le Comité sera **informé** oralement par son Président des résultats de la réunion, que celui-ci a tenue avec le Comité exécutif le 3 mars 2011, sur la mise en œuvre de la réforme de la CEE dans le domaine des transports.

Le Comité voudra peut-être **examiner** le document informel n° 13 en parallèle avec les résultats des débats concernant les points 2, 8, 9 et 11 de l'ordre du jour et **demander** à son Président de présenter ses propositions sur l'examen de la réforme de la CEE à la prochaine réunion du Comité exécutif.

Documents: Document informel n° 13, note de synthèse en vue de l'examen de la réforme de la CEE et document type comportant les renseignements demandés par le Comité exécutif en vue de l'examen de la réforme de la CEE, y compris les annexes 1 et 2.

14. Programme de travail et évaluation biennale pour 2012-2013 et cadre stratégique pour 2014-2015

Le Comité sera saisi du document ECE/TRANS/2012/9 contenant le projet de programme de travail au titre du sous-programme sur les transports pour la période 2012-2013. À sa session de novembre 2011, le Bureau a examiné ce projet et a décidé de le recommander au Comité pour approbation.

Le Comité est invité à **examiner** et **adopter** son programme de travail pour l'exercice biennal 2012-2013. Ce programme sera ensuite soumis au Comité exécutif de la CEE pour approbation officielle. Le Comité pourra ajuster son programme de travail au cours de la période biennale, auquel cas il sera rendu compte des ajustements dans un document distinct.

Les produits et activités présentés dans le document ci-dessus correspondent au budget-programme proposé par la CEE pour 2012-2013. Ils sont énumérés dans le groupe d'activités auquel ils appartiennent selon les grandes catégories ci-après: a) réunions et documents correspondants; b) publications et autres supports d'information; et c) coopération technique, y compris les séminaires, ateliers, stages de formation et services de conseils.

Le Comité voudra peut-être aussi **examiner** et **adopter** le plan d'évaluation biennale (2012-2013) pour le sous-programme sur les transports, présenté dans le document

ECE/TRANS/2012/10. À sa session de novembre 2011, le Bureau a examiné ce plan et a décidé de le recommander au Comité pour approbation.

Les indicateurs de succès pertinents, ainsi que les données de référence et les objectifs en fonction desquels l'efficacité sera mesurée, sont énumérés afin de permettre au Comité de déterminer plus facilement si les produits nécessaires pour atteindre les résultats escomptés ont tous été pris en compte dans le plan.

Le Comité est en outre invité à **examiner** et **approuver** le projet de cadre stratégique 2014-2015 pour le sous-programme sur les transports (ECE/TRANS/2012/11). Conformément au processus de planification des programmes de la CEE, le projet de cadre stratégique doit être examiné par les comités sectoriels (ou par leur bureau, dans le cas des comités qui ne se sont pas réunis au cours des quatre derniers mois de 2011) avant d'être soumis au Comité exécutif de la CEE en novembre ou décembre 2011 et au Siège de l'ONU au début de 2012. À sa session de novembre 2011, le Bureau a examiné le projet de cadre stratégique et a décidé de le recommander au Comité pour approbation.

Documents: ECE/TRANS/2012/9, ECE/TRANS/2012/10, ECE/TRANS/2012/11.

15. **Projet de plan de travail pour 2012-2016**

Le Comité sera saisi du document ECE/TRANS/2012/12 contenant son projet de plan de travail. Il voudra sans doute **adopter** ce projet pour la période 2012-2016.

Document: ECE/TRANS/2012/12.

16. **Calendrier des réunions en 2012**

Une liste préliminaire des réunions, établie à partir des propositions formulées par les organes subsidiaires, a été distribuée en vue de son **examen** et de son **adoption** par le Comité.

Document: ECE/TRANS/2012/13.

17. **Élection du Bureau des sessions du Comité en 2013 et 2014**

Le Comité doit en principe **élire** son Bureau pour les sessions de 2013 et 2014.

18. **Composition du Bureau du Comité en 2012 et 2013**

Le Comité souhaitera sans doute **arrêter** la composition de son Bureau aux fins de la préparation des sessions de 2012 et 2013.

VI. **Divers**

19. **Questions diverses; dates de la prochaine session**

Le Comité voudra sans doute **noter** que sa soixante-quinzième session devrait en principe se tenir à Genève du 26 au 28 février 2013.

20. Adoption de la liste des principales décisions prises par le Comité à sa soixante-quatorzième session

Le Comité **adoptera** la liste des principales décisions prises à sa soixante-quatorzième session.
